

BGer 6B_553/2016 vom 29. Juni 2016

Bundesgericht, 2016-06-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6B_553_2016

FR: TF 6B_553/2016 du 29 juin 2016

IT: TF 6B_553/2016 del 29 giugno 2016

Volltext

Bundesgericht

Tribunal fédéral

Tribunale federale

Tribunal federal

{T 0/2}

6B_553/2016

Ordonnance du 29 juin 2016

Cour de droit pénal

Composition

Mme la Juge fédérale Jacquemoud-Rossari, en qualité de Juge instructrice.

Greffière : Mme Gehring.

Participants à la procédure

X. _____,

représenté par Me Jacques Emery, avocat,

recourant,

contre

Ministère public de la République et canton de Genève, route de Chancy 6B, 1213

Petit-Lancy,

intimé.

Objet

Mesure thérapeutique institutionnelle; arbitraire; retrait du recours au Tribunal fédéral, recours contre l'arrêt de la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours, du 13 avril 2016.

Considérant en fait et en droit :

Par courrier daté du 27 juin 2016, X. _____ retire le recours qu'il a interjeté au Tribunal fédéral contre l'arrêt cité sous rubrique. Il sied d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 32 al. 2 LTF), sans frais.

Par ces motifs, la Juge instructrice ordonne :

1.

Il est pris acte du retrait du recours et l'affaire 6B_553/2016 est rayée du rôle.

2.

Il n'est pas prélevé de frais judiciaires.

3.

La présente ordonnance est communiquée aux parties et à la Cour de justice de la République et canton de Genève, Chambre pénale de recours.

Lausanne, le 29 juin 2016

Au nom de la Cour de droit pénal

du Tribunal fédéral suisse

La Juge instructrice : Jacquemoud-Rossari

La Greffière : Gehring

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.